

TARIFICATION DU MATERIEL MIS A LA LOCATION

La location de matériel aux particuliers se fait avec versement **d'une caution forfaitaire de 150 euros à l'ordre du TRESOR PUBLIC.**

PARTICULIER SALLOIS	Sur la base de 1 table et 2 bancs	Sur la base d'1 barrière
MATERIEL NON LIVRÉ PAR SERVICE TECHNIQUE	4 euros	4 euros
MATERIEL LIVRE PAR LE SERVICE TECHNIQUE	8 euros	8 euros

Fait à Salles le .../.../.../

Le Maire de SALLES, Luc DERVILLÉ

Approuvé par le conseil municipal du 26 janvier 2016.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE MATERIEL COMMUNAL
FICHE DE LOCATION AUX PARTICULIERS**

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

A sollicité la location de matériel suivant :

Quantité tables : Quantité chaises :

Quantité de barrières de sécurité :

MONTANT GLOBAL DE LA LOCATION :€uros

- CHEQUE DE LA LOCATION A LIBELLER A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC

- CHEQUE DE CAUTION DE 150 € A LIBELLER A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC

Je m'engage à venir retirer le matériel au Service technique de la Ville de SALLES, chemin de Paris.

En date du :

Et à le restituer en bon état et propre le :

SALLES, le :

ETAT A LA REMISE :

Pour le prêteur :

Signature du loueur,

Signature de l'agent municipal,

SALLES, le :

ETAT AU RETOUR :

Pour le prêteur :

Signature du loueur,

Signature de l'agent municipal,